

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 29 février 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la ZAC « Les Paralisières » à HUISSEAU-SUR-COSSON sera ouverte en mairie de cette commune, du mardi 26 mars 2024 à 9 heures au vendredi 26 avril 2024 inclus à 12 heures.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, sera :

- déposé en mairie de HUISSEAU-SUR-COSSON, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de HUISSEAU-SUR-COSSON :

- le mardi 26 mars 2024, de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 4 avril 2024 de 16 heures à 19 heures
- le vendredi 26 avril 2024, de 9 heures à 12 heures (clôture de l'enquête)

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de HUISSEAU-SUR-COSSON, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP HUISSEAU ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Christophe FROGER (c.froger@3vals-amenagement.fr – 02 54 58 11 28).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de HUISSEAU-SUR-COSSON, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » - « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet.